



<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)	 
<b>COLLAK PVC-25</b>	Adhesivos y Selladores
Version: 1.0 Date de révision: 09/10/2018	Page 1 de 11 Date d'impression: 17/10/2018

## SECTION 1: IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: COLLAK PVC-25

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées.

Soudeur adhésif

### Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **COLLAK, S.A.**  
 Adresse: C/ FRANCIA Nº 3 - POL. LLERONA  
 Ville: 08520 LES FRANQUESES DEL VALLÈS  
 Province ou région: BARCELONA  
 Numéro de Téléphone: 93 849 44 33  
 Fax: 93 849 22 77  
 E-mail: collak@collak.com  
 Web: www.collak.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence: 93 849 44 33 (Disponible seulement en horaire de bureaux)

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

### 2.1 Classification du mélange.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

- Acute Tox. 4 : Nocif en cas d'ingestion.
- Carc. 2 : Susceptible de provoquer le cancer.
- Eye Irrit. 2 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Flam. Liq. 2 : Liquide et vapeurs très inflammables.
- STOT SE 3 : Peut irriter les voies respiratoires.
- STOT SE 3 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 2.2 Éléments d'étiquetage.

#### Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:



#### **Danger**

Phrases H:

- |      |  |
|------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables.    |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.    |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer.      |

Phrases P:

- |      |  |
|------|--|
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants.  |

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)		 <b>COLLAK</b> Adhesivos y Selladores	
<b>COLLAK PVC-25</b>			
Version: 1.0 Date de révision: 09/10/2018		Page 2 de 11 Date d'impression: 17/10/2018	

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans ...

Phrases EUH:  
 EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.  
 EUH208 Contient dibutyl tin carboxilate. Peut produire une réaction allergique.

Contient:  
 Tetrahydrofurane

**2.3 Autres dangers.**

En conditions d'utilisation normales et dans sa forme originale, le produit n'a aucun effet négatif pour la santé et pour l'environnement.

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.**

**3.1 Substances.**

Pas Applicable.



**3.2 Mélanges.**

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règlement (CE) No. 1272/2008, une limite d'exposition professionnelle leur est assignée, elles sont classifiées comme PBT/vPvB ou figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques
Index No: 603-025-00-0 CAS No: 109-99-9 CE No: 203-726-8 Registration No: 01-2119444314-46-0007	Tetrahydrofurane	25 - 75 %	Acute Tox. 4, H302 - Carc. 2, H351 - Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H335 - STOT SE 3, H336	-
Index No: 606-010-00-7 CAS No: 108-94-1 CE No: 203-631-1 Registration No: 01-2119453616-35-XXXX	[1] cyclohexanone	1 - 50 %	Acute Tox. 4 *, H332 - Flam. Liq. 3, H226	-
CAS No: 77-58-7 CE No: 201-039-8 Registration No: 01-2119496068-27-XXXX	dibutyl tin carboxilate	0.1 - 0.25 %	Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 1, H410 - Muta. 2, H341 - Repr. 1B, H360 - Skin Corr. 1C, H314 - Skin Sens. 1, H317 - STOT RE 1, H372 - STOT SE 1, H370	-

(\*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le section 16 de cette fiche de sécurité.

\* Voir le règlement (CE) n ° 1272/2008, annexe VI, section 1.2.

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)	 
<b>COLLAK PVC-25</b>	Adhesivos y Selladores
Version: 1.0 Date de révision: 09/10/2018	Page 3 de 11 Date d'impression: 17/10/2018

[1] Substance avec une limite d'exposition professionnelle (voir section 8.1).

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS.

### 4.1 Description des premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

#### En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux.

Enlever les lentilles de contact, le cas échéant c'est facile à faire. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

#### En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

#### En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit irritant, le contact répété et prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des rougeurs, des ampoules ou une dermatite. L'inhalation de la brume de pulvérisation ou de particules en suspension peut provoquer des irritations des voies respiratoires, certains symptômes ne sont pas immédiats.

Produit nocif, une exposition prolongée par inhalation peut provoquer des effets anesthésiques et nécessiter une assistance médicale immédiate.

Une exposition chronique à long terme peut causer des dommages à certains organes ou tissus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Maintenez la personne à l'aise. Tournez la sur la côté gauche et rester là en attendant une aide médicale.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit est facilement inflammable, elle peut provoquer ou aggraver considérablement un incendie, il faut prendre les mesures de prévention nécessaires et écarter les risques. En cas d'incendie, il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

### 5.1 Moyens d'extinction.

#### Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

### 5.2 Dangers particuliers résultant du mélange.

#### Risques particuliers.



Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

En cas d'incendie, et en fonction de son ampleur peut atteindre se produire:

- Vapeurs ou gaz inflammables

### 5.3 Conseils aux pompiers.

-À la suite de la page suivante.-

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)		 <b>COLLAK</b> Adhesivos y Selladores	
<b>COLLAK PVC-25</b>			
Version: 1.0 Date de révision: 09/10/2018		Page 4 de 11 Date d'impression: 17/10/2018	

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Suivez les instructions du plan ou des plans d'urgence et d'évacuation incendie si elles sont disponibles.

**Équipement de protection anti-incendies.**

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire. Au cours de l'extinction et en fonction de l'ampleur et la proximité de feu, il peut être nécessaire des gants de protection chimique et l'équipement de protection supplémentaires, costumes réfléchissants de chaleur ou des combinaisons étanches au gaz.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.**

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.**

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.**

Recouvrir pour nettoyage la totalité de la substance répandue à l'aide de produits absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, farine fossile, etc.). Verser le produit ainsi que la substance absorbante dans un container adapté. La zone polluée doit immédiatement être nettoyée à l'aide d'un décontaminant adéquat. Verser le décontaminant ainsi que les restes du produit dans un récipient ouvert, les garder ainsi pendant quelques jours jusqu'à ce que plus aucune réaction ne se produise.

**6.4 Référence à d'autres sections.**

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la section 13.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol. Elles peuvent former en se combinant avec l'air des mélanges explosifs. Éviter la formation de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives; éviter des concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition dans le travail. Le produit ne peut être utilisé que dans des zones où toute flamme non protégée ou toute source de chaleur ont été supprimées. Le réseau électrique doit être adéquatement protégé et aux normes.

Le produit peut se charger d'électricité statique: lors du transvasement du produit utiliser toujours des prises de terre. Les opérateurs doivent toujours être équipés de chaussures et de vêtements anti-statiques et les sols doivent être conducteurs.

Garder le produit dans son conditionnement bien fermé, loin de toute source de chaleur, étincelles ou feu. Ne jamais utiliser d'outil susceptible de produire des étincelles. Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.


Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.**

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 35°, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Classification et quantité limite de stockage en accord avec l'annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III):

Code	Description	Quantité limite (tonnes) pour l'application de	
		Conditions requises de niveau inférieur	Conditions requises de niveau supérieur

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)		<b>COLLAK</b> Adhesivos y Selladores	
<b>COLLAK PVC-25</b>			
Version: 1.0 Date de révision: 09/10/2018		Page 5 de 11 Date d'impression: 17/10/2018	

P5b	LIQUIDES INFLAMMABLES	50	200
-----	-----------------------	----	-----

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Tube de PVC

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

### 8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m <sup>3</sup>
cyclohexanone	108-94-1	Koninkrijk België/Royaume de Belgique/Königreich Belgien [1]	Huit heures	10	40,8
			Court terme	20	81,6
		Schweiz [2]	Huit heures	25	100
			Court terme	50	200
		European Union [3]	Huit heures	10 (skin)	40,8 (skin)
			Court terme	20 (skin)	81,6 (skin)
		France [4]	Huit heures	10	40,8
			Court terme	20	81,6

[1] According "Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle" (VLEP) or "Grenswaarden voor Beroepsmatige Blootstelling" (GWBB) list adopted by Belgian Ministry of Employment and Labour.

[2] Laut Grenzwerte am Arbeitsplatz, adoptiert für Schweizerische Unfallversicherungsanstalt Suva.

Selon la liste de Valeurs limites d'exposition aux postes de travail adoptés par Caisse nationales suisse d'assurance en ca d'accidents Suva.

[3] According both Binding Occupational Exposure Limits (BOELVs) and Indicative Occupational Exposure Limits (IOELVs) adopted by Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL).

[4] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Type	Valeur
cyclohexanone CAS No: 108-94-1 EC No: 203-631-1	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Local effects	40 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	40 (mg/m <sup>3</sup> )

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.


### 8.2 Contrôles de l'exposition.

#### Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

<b>Concentration:</b>	<b>100 %</b>
<b>Utilisation(s):</b>	<b>Soudeur adhésif</b>
<b>Protection respiratoire:</b>	
PPE:	Masque filtrant pour se protéger contre les gaz et les particules.
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Le masque doit offrir un champ de vision large posséder une forme anatomique et être étanche et hermétique.



<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)		<b>COLLAK</b> Adhesivos y Selladores	
<b>COLLAK PVC-25</b>			
Version: 1.0 Date de révision: 09/10/2018		Page 6 de 11 Date d'impression: 17/10/2018	

Normes CEN:	EN 136, EN 140, EN 405
Maintenance:	Il ne doit pas être stocké dans des endroits exposés à des températures élevées ou humides avant son utilisation. Il faut contrôler particulièrement l'état des valves d'inhalation et exhalation de l'adaptateur facial.
Observations:	Lire attentivement les instructions du fabricant concernant l'utilisation et l'entretien de l'équipement. Coupler à l'équipement les filtres nécessaires, en fonction des caractéristiques spécifiques du risque (particules et aérosols: P1-P2-P3, Gaz et vapeurs : A-B-E-K-AX) en les changeant selon les recommandations du fabricant.
Type de filtre nécessaire:	A2

<b>Protection des mains:</b>			
PPE:	Gants de protection contre les produits chimiques		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III.		
Normes CEN:	EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420		
Maintenance:	Conserver dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif.		
Observations:	Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches.		
Matériaux:	PVC (Polychlorure de vinyle)	Temps de pénétration (min.):	> 480
		Épaisseur du matériau (mm):	0,35



<b>Protection des yeux:</b>			
PPE:	Lunettes de protection avec monture intégrale		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Lunettes de protection avec monture intégrale pour se protéger contre les éclaboussures de liquides, la poussière, la fumée, les brouillards et les vapeurs.		
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168		
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant.		
Observations:	Indicateurs de détérioration tels que: lunettes présentant une couleur jaunâtre, des rayures superficielles ou plus profondes, etc.		



<b>Protection de la peau:</b>			
PPE:	Vêtements de protection avec des propriétés antistatiques		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur.		
Normes CEN:	EN 340, EN 1149-1, EN 1149-2, EN 1149-3, EN 1149-5		
Maintenance:	Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable.		
Observations:	Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont été prévus, avec les conditions environnementales, le niveau d'activité de l'utilisateur et le temps d'utilisation prévus.		





PPE:	Chaussures de protection avec des propriétés antistatiques		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II.		
Normes CEN:	EN ISO 13287, EN ISO 20344, EN ISO 20346		
Maintenance:	Les chaussures doivent être soumises à un contrôle régulier et il faudra les remplacer si elles ne sont pas en excellent état.		
Observations:	Le confort pendant l'utilisation et la tolérance sont des facteurs qui dépendent de chaque individu. Par conséquent, il convient d'essayer plusieurs modèles et si possible plusieurs largeurs.		



## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect: liquid incolore  
Couleur: Transparente  
Odeur: Characteristic a Ketones  
Seuil olfactif: P.D./P.A.  
pH: Il n'est pas déterminé  
Point de fusion: P.D./P.A.  
Point d'ébullition: 66 °C

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)	 
<b>COLLAK PVC-25</b>	Adhesivos y Selladores
Version: 1.0 Date de révision: 09/10/2018	Page 7 de 11 Date d'impression: 17/10/2018

Point d'inflammation: -17 °C  
 Taux d'évaporation: Il n'est pas déterminé  
 Inflammabilité (solide, gaz): Inflammable  
 Limite inférieure d'explosivité: P.D./P.A.  
 Limite supérieure d'explosivité: P.D./P.A.  
 Pression de vapeur: 173 mbar  
 Densité de la vapeur: Il n'est pas déterminé  
 Densité relative: 0,97-0,99  
 Solubilité: P.D./P.A.  
 Liposolubilité: Soluble dans la majorité de solvants organiques  
 Hydro solubilité: Partiellement soluble en eau  
 Coefficient de partage (n-octanol/eau): Il n'est pas déterminé  
 Température d'auto inflammabilité: P.D./P.A.  
 Température de décomposition: P.D./P.A.  
 Viscosité: 2000 cps (Brookfield HBT, Sp., 50 rpm, 20°C)  
 Propriétés explosives: Les mélanges vapeur/air sont explosifs  
 Propriétés comburantes: Il ne s'applique pas

P.D./P.A. = Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

### 9.2 Autres informations.

Point de goutte: P.D./P.A.  
 Scintillation: P.D./P.A.  
 Viscosité cinématique: P.D./P.A.  
 P.D./P.A. = Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

### 10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Peut former des peroxydes explosifs.

### 10.4 Conditions à éviter.

Éviter tout type de manipulation incorrecte

### 10.5 Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

Aucune décomposition se présente, si c'est utilisé dans les conditions recommandées

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

SOLUTION IRRITANTE. Les projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

SOLUTION IRRITANTE. L'inhalation d'émanations dues à la vaporisation ou de particules en suspension dans l'air peut causer des problèmes d'irritations du tractus respiratoire. Elle peut également occasionner de graves problèmes respiratoires, une altération du système nerveux central et dans des cas extrêmes, induire une perte de conscience.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

Aucune information relative à des tests réalisés sur ce produit n'est actuellement disponible.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages réversibles.

a) toxicité aiguë;



Produit classé:

Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4: Nocif en cas d'ingestion.

Estimation de toxicité aiguë (ETA)

Mélanges:

ATE (Oral) = 950 mg/kg

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)	 
<b>COLLAK PVC-25</b>	Adhesivos y Selladores
Version: 1.0 Date de révision: 09/10/2018	Page 8 de 11 Date d'impression: 17/10/2018

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;  
 Produit classé:  
 Irritation oculaire, Catégorie 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité;  
 Produit classé:  
 Cancérogène, Catégorie 2: Susceptible de provoquer le cancer.

g) toxicité pour la reproduction;  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;  
 Produit classé:  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3:

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration.  
 Données non concluantes pour la classification.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

**12.1 Toxicité.**  
 On ne dispose pas d'information relative à l'écotoxicité des substances présentes.

**12.2 Persistance et dégradabilité.**

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.  
 Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes. Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit..

**12.3 Potentiel de bioaccumulation.**  
**Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.**



Nom	Bioaccumulation			
	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau
cyclohexanone CAS No: 108-94-1                      EC No: 203-631-1	0,81	-	-	Très faible

**12.4 Mobilité dans le sol.**  
 Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.  
 Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.  
 Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.**  
 Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

**12.6 Autres effets néfastes.**  
 Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.



<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)	 
<b>COLLAK PVC-25</b>	Adhesivos y Selladores
Version: 1.0 Date de révision: 09/10/2018	Page 9 de 11 Date d'impression: 17/10/2018

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets.**

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.  
 Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.**

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

**Terre:** Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.  
 Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

**Mer:** Transport par bateau: IMDG.  
 Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

**Air:** Transport en avion: IATA/ICAO.  
 Document de transport: Connaissance aérien.

**14.1 Numéro ONU.**

N° ONU: 1133

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies.**

Description:  
 ADR: UN 1133, ADHÉSIFS, 3, GE III, (D/E)  
 IMDG: UN 1133, ADHÉSIFS, 3, GE III  
 OACI/IATA: UN 1133, ADHÉSIFS, 3, GE III

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport.**

Classe(s): 3

**14.4 Groupe d'emballage.**

Groupe d'emballage: III

**14.5 Dangers pour l'environnement.**

Contaminant marin: Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.**

F-E,S-DEtiquettes: 3





Numéro de danger: 30  
 ADR LQ: 5 L  
 IMDG LQ: 5 L  
 ICAO LQ: 10 L

Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR  
 Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersion):  
 Procéder conformément au point 6.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC.**

Le produit n'est pas transporté en vrac.

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.**

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)	 
<b>COLLAK PVC-25</b>	Adhesivos y Selladores
Version: 1.0 Date de révision: 09/10/2018	Page 10 de 11 Date d'impression: 17/10/2018

### 15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### Composé organique volatil (COV)

Teneur en COV (p/p): 78,9 %

Teneur en COV: 765,33 g/l

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5b

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la section 3:



H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Codes de classification:

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4  
 Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4  
 Aquatic Acute 1 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 1 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 1  
 Carc. 2 : Cancérogène, Catégorie 2  
 Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2  
 Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2  
 Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, Catégorie 3  
 Muta. 2 : Mutagène, Catégorie 2  
 Repr. 1B : Toxique pour la reproduction, Catégorie 1B  
 Skin Corr. 1C : Corrosif cutanée, Catégorie 1C  
 Skin Sens. 1 : Sensibilisant cutané, Catégorie 1  
 STOT RE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'expositions répétées, Catégorie 1  
 STOT SE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 1  
 STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3

Sections changées par rapport à la version précédente:

1,2,3,8,16

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)	 
<b>COLLAK PVC-25</b>	Adhesivos y Selladores
<b>Version: 1.0</b> <b>Date de révision: 09/10/2018</b>	<b>Page 11 de 11</b> <b>Date d'impression: 17/10/2018</b>

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

**Abréviations et acronymes utilisés:**

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.
- BCF: Factor de bioconcentration.
- CEN: Comité européen de normalisation.
- DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.
- DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.
- EC50: Concentration efficace moyenne.
- PPE: Équipements de protection individuelle.
- IATA: Association Internationale de Transport Aérien.
- OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.
- IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.
- LC50: Concentration létale, 50%.
- LD50: Dose létale, 50%.
- Log Pow: Logarithme du coefficient octanol-eau.
- NOEC: Concentration sans effet observé.
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

**Principales références de la littérature et sources de données:**

- <http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>
- <http://echa.europa.eu/>
- Règlement (UE) 2015/830.
- Règlement (CE) No 1907/2006.
- Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.